

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 28 novembre 2011

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3775-2011.

Entente globale de modulation entre Hydro-Québec Distribution et Hydro-Québec Production.

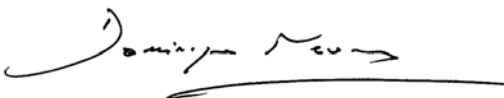
Planification de l'audience – Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de fournir les renseignements suivants de la part de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique* et de *Stratégies Énergétiques* :

- **Moyens préliminaires** : Si un autre intervenant demande le rejet préliminaire de la demande d'Hydro-Québec au présent dossier pour motif d'absence d'appel d'offres, SÉ-AQLPA plaideront au contraire en faveur de la tenue de l'audience et à l'encontre d'une telle demande de rejet préliminaire.
- **Preuve** : Aucune preuve orale ne sera présentée.
- **Contre-interrogatoire d'Hydro-Québec** : Environ 30 minutes. Le tout sujet à ajustement après que la preuve aura été entendue.
- **Contre-interrogatoire des autres intervenants** : Environ 10-15 minutes par intervenant ayant présenté une preuve. Le tout sujet à ajustement après que la preuve aura été entendue.
- **Plaidoirie de SÉ-AQLPA** : 40 minutes.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.